

NEGOCIATIONS GROUPE

SALAIRES 2010 / paritaire du 9 décembre

Contre toute attente, la direction a décidé de la modification de l'agenda social en avançant les négociations 2010. C'est lors d'une réunion des coordinateurs syndicaux, le 2 décembre qu'elle a proposé de traiter cette question avant Noël. Les deux dates prévues sont les 9 décembre (examen des documents statistiques) et 16 décembre (négociations salaires).

- Généralement, la CFDT construit ses revendications sur les bases suivantes :
 - La réalité du terrain et les revendications des salariés
 - Inflation réelle 2009 et prévisions 2010
 - Résultats définitifs du Groupe pour 2009, politique Groupe 2010.
 - Evolution réelle des salaires 2009 (AC, AI, nombre de salariés, etc.)
 - Politique des avantages dirigeants (les plans d'actions gratuites des dirigeants sont décidés lors du Conseil d'Administration qui se tient en février 2010), dividende aux actionnaires.
 - Résultats des négociations de branche Chimie (en cours)
 - Situation économique globale en France : chômage, impôts, cotisations sociales, etc.

Malgré le manque d'un certain nombre d'éléments, la CFDT a construit un projet revendicatif.

Pour nous, c'est clair, cette négociation doit donner des résultats intéressants pour tous les salariés.

Les revendications CFDT :

- Toutes les mesures avec application au 1^{er} janvier 2010
- Une augmentation de tous les salaires de base de : (40 € + 1,5%). Pour les forfaités annuels : (520 € + 1,5%)
 - Exemples :
 - SB = 1800 € → (1800 + 40) x 1,5% = 1867,60 € soit une augmentation de 67,60 € (+3,75%)
 - Forfait = 60000 € → (60000+520) x 1,5% = 61427,80 € soit une augmentation de 1427,80 € (+2,38 %)
- Des budgets d'Augmentations individuelles :
 - Enveloppe globale de 2 % de la masse salariale :
 - AI par salarié concerné : Minimum de 2,5% de salaire de base avec un mini de 35 €.
 - Promotion par salarié concerné : Minimum de 3 % du salaire de base avec un mini de 50 €.
 - les augmentations individuelles liées aux habilitations (ou validations au poste de travail) dans les équipes de production devront être hors enveloppes AI.

- L'ouverture, en 2010, d'une négociation sur la mise en place d'un dispositif de retraite complémentaire pour les salariés qui ne bénéficient pas de la retraite chapeau (CAVDI)
- Engagement, en 2010, d'une négociation visant à réduire les inégalités salariales entre salariés de mêmes catégories, métiers, ateliers, et service existantes dans les sites.
- Prime de vacances et complément familial : + 2%

Les premières propositions de la direction avant la paritaire du 16 décembre :

- Pour les salaires de base inférieurs à 3000 € :
 - Augmentation collective = 0,8 %
 - Enveloppe d'AI = 1%
- Pour les salaires de base supérieurs à 3000 €
 - AC = 0
 - Enveloppe AI = 1,8%

Position CFDT :

Vous le constatez, celles-ci sont évidemment très loin de nos revendications.

Par conséquent, nous appelons les sections syndicales CFDT et les salariés à mener toutes les formes d'actions nécessaires pour défendre les revendications CFDT !!

Pétitions, rassemblements, débrayages et grèves doivent être organisées sur les sites pour que la Direction change de position pour la paritaire du 16 décembre !!

Il faut obtenir des résultats avant les fêtes de fin d'année !!

CFDT, des choix, des actes !

Adhérez à la CFDT !